



Construction
de l'aménagement
hydroélectrique de la

Sainte-Marguerite-3

1994-2002

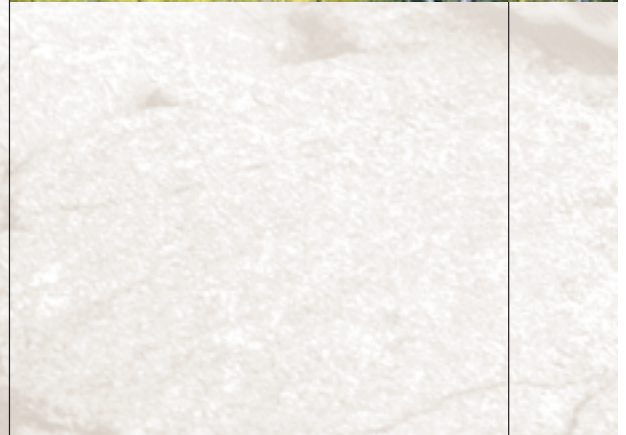
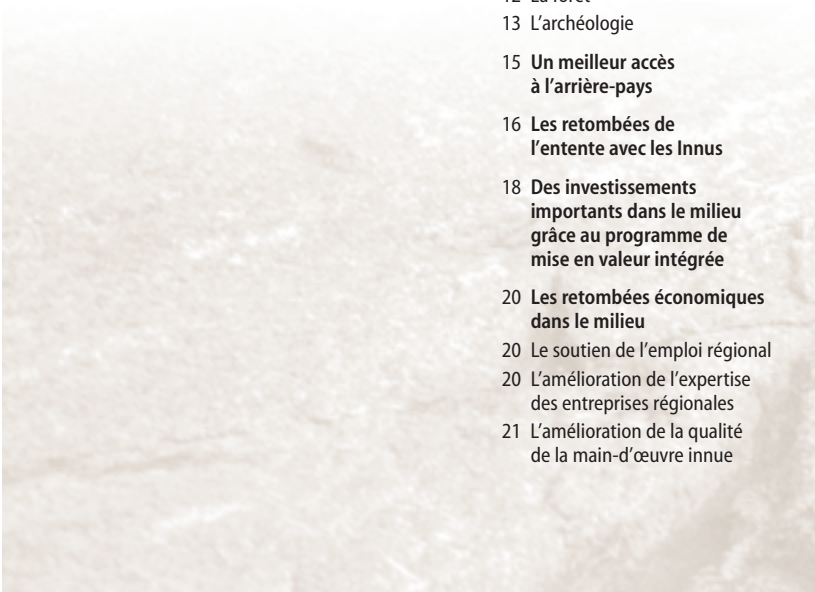
Faits saillants du bilan environnemental



Un bilan positif



- 1 Un bilan positif
- 2 L'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3
- 4 De l'acquisition de connaissances scientifiques à la réduction des impacts
- 6 Les oiseaux
- 7 L'original
- 8 L'estuaire de la Sainte-Marguerite
- 9 L'omble de fontaine
- 10 Le saumon de la Moisie
- 11 Le mercure
- 11 La qualité de l'eau
- 12 La forêt
- 13 L'archéologie
- 15 Un meilleur accès à l'arrière-pays
- 16 Les retombées de l'entente avec les Innus
- 18 Des investissements importants dans le milieu grâce au programme de mise en valeur intégrée
- 20 Les retombées économiques dans le milieu
- 20 Le soutien de l'emploi régional
- 20 L'amélioration de l'expertise des entreprises régionales
- 21 L'amélioration de la qualité de la main-d'œuvre innue



Une fois en exploitation, l'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3 fournira 2,7 TWh d'électricité. La réalisation de cet aménagement s'est faite avec le souci d'en optimiser l'intégration au milieu naturel et aux communautés régionales, dans l'esprit du développement durable.

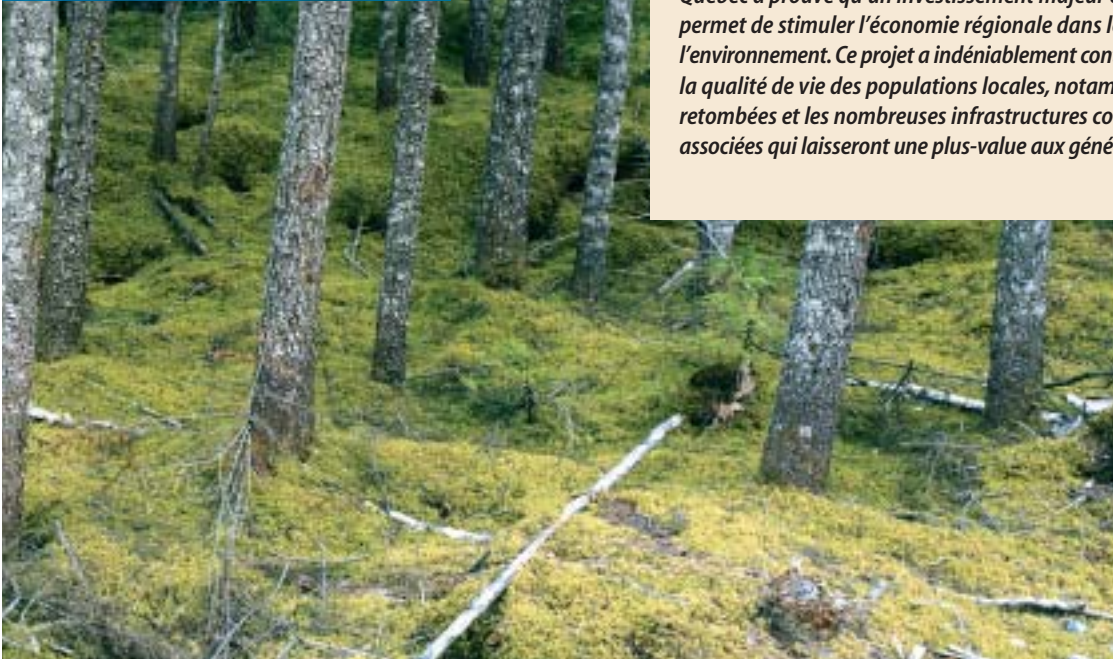


Les nombreuses études réalisées ont permis d'acquérir de précieuses connaissances scientifiques sur la faune, la flore et l'histoire de la région, par exemple sur les aires de nidification de certains oiseaux ou la fréquentation du territoire au cours des quatre derniers millénaires. Ces connaissances devraient favoriser une meilleure protection et une meilleure gestion des ressources naturelles.



Par ailleurs, l'application de mesures d'atténuation et de compensation a eu des retombées substantielles sur l'économie locale. Elle a également permis d'ouvrir l'arrière-pays et de financer l'amélioration de nombreux équipements communautaires.

Avec la réalisation du projet de la Sainte-Marguerite-3, Hydro-Québec a prouvé qu'un investissement majeur comme celui-là permet de stimuler l'économie régionale dans le respect de l'environnement. Ce projet a indéniablement contribué à améliorer la qualité de vie des populations locales, notamment par ses retombées et les nombreuses infrastructures communautaires associées qui laisseront une plus-value aux générations futures.



L'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3



Rivière Sainte-Marguerite



Longue de 280 km, la rivière Sainte-Marguerite coule du nord au sud vers le golfe du Saint-Laurent. Deux centrales hydroélectriques appartenant à des producteurs privés sont déjà établies près de l'embouchure : la Sainte-Marguerite-1 (production : 28,5 MW) et la Sainte-Marguerite-2 (production : 17,6 MW). Le nouveau barrage Denis-Perron se trouve plus à l'intérieur des terres. Son réservoir s'étend sur 140 km et couvre 253 km².

La Sainte-Marguerite était un cours d'eau tout désigné pour un aménagement hydroélectrique sur la Côte-Nord en raison de sa vallée encaissée et de son importante dénivellation naturelle, d'autant plus qu'il y avait déjà deux centrales hydroélectriques sur la rivière. Ce n'est toutefois qu'en 1994, après sept ans d'études, qu'Hydro-Québec a finalement entamé la construction d'un barrage sur cette rivière.

La centrale de la Sainte-Marguerite-3, qui comprend deux groupes turbines-alternateurs capables de produire au total 882 MW, devrait être mise en service en 2003. Sa production servira essentiellement à satisfaire les besoins en énergie des Québécois et viendra s'ajouter aux 31 174 MW que peut déjà fournir Hydro-Québec. La centrale a été aménagée pour accueillir un troisième groupe turbine-alternateur dans une phase ultérieure.

Ce projet d'environ deux milliards de dollars était très attendu par les gens d'affaires et les intervenants économiques de la région, où le taux de chômage demeure particulièrement élevé. Toutefois, la réalisation d'un aménagement hydroélectrique a inévitablement des impacts sur la faune, sur les ressources et sur les utilisateurs du territoire touché.

Hydro-Québec a consenti d'importants efforts pour réduire ces impacts au minimum, intégrant des considérations environnementales et sociales à chaque étape du projet. En fait, le projet a été conçu dans l'esprit du développement durable, de façon à préserver l'environnement pour les populations locales et les générations futures. L'environnement de la région retrouvera un équilibre naturel après une dizaine d'années.



Barrage Denis-Perron

Une centrale hydroélectrique comme celle de la Sainte-Marguerite-3 utilise une ressource renouvelable qui ne génère aucun polluant atmosphérique; en outre, elle émet environ 30 fois moins de gaz à effet de serre qu'une centrale thermique au gaz naturel et 90 fois moins qu'une centrale au charbon.



Site du barrage en 1993



Signature de l'entente Uashat Mak Mani-Utenam

Dès 1994, Hydro-Québec a signé plusieurs ententes avec les pouvoirs publics et les intervenants économiques de la région. Trois grands objectifs étaient visés : l'application de mesures d'atténuation des impacts sur les milieux naturel et humain ; l'attribution de compensations pour les perturbations irréversibles causées par le barrage ; la mise en valeur de la région.

Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994)

L'entente Uashat Mak Mani-Utenam, signée avec la communauté innue de Uashat-Maliotenam, prévoit le versement d'une compensation de 20,9 M\$ (dollars actualisés de 1994) étalée sur 50 ans. À cela s'ajoute une somme maximale de 10 M\$ pour la réalisation de travaux correcteurs durant la période de construction. Ces travaux ont été confiés à la SOTRAC* (Sainte-Marguerite), une société gérée conjointement par les Innus et par Hydro-Québec.

Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)

Un crédit de 28 M\$ a été mis à la disposition des populations locales en 1995 pour appuyer le développement régional et la mise en valeur de l'environnement.

Zec Matimek**

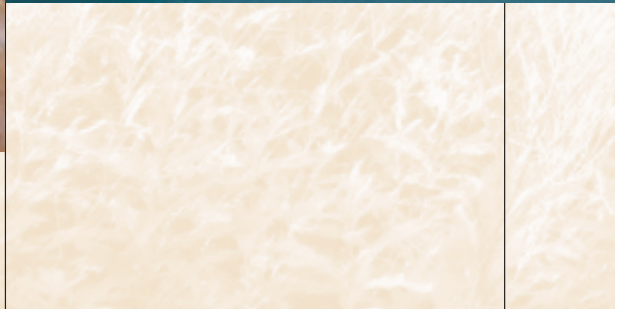
Le barrage Denis-Perron étant situé sur le territoire de la zec Matimek, une entente a été conclue avec l'Association de chasse et pêche Sept-Îlienne pour la doter d'une structure administrative permanente pendant la période des travaux et pour améliorer l'accès au réservoir Sainte-Marguerite 2.

* Société des travaux de correction

** Zone d'exploitation contrôlée

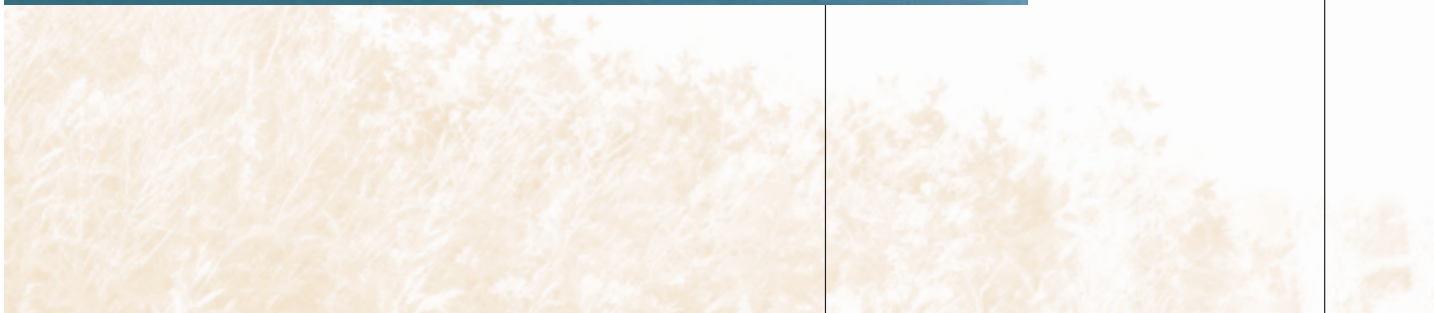
Les études et les travaux réalisés par Hydro-Québec ont eu plusieurs retombées positives : nouvelles connaissances scientifiques, ouverture du territoire et développement régional. Cette brochure fait le bilan de ces retombées.

De l'acquisition de connaissances scientifiques à la réduction des impacts



Les études environnementales réalisées par Hydro-Québec pendant la construction visaient à évaluer les effets négatifs du projet sur le milieu et l'efficacité des mesures adoptées pour les atténuer. Elles ont également permis d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques et contribué à améliorer la gestion des ressources locales.

Un grand nombre d'études ont porté sur les impacts de la mise en eau du réservoir Sainte-Marguerite 3, qui a eu pour effet de convertir des habitats terrestres et de rivières en habitats de lacs. Ces études ont démontré qu'aucune espèce rare ou menacée n'était touchée par le projet.



Garrots d'Islande

L'inventaire de 1998 a permis d'observer pour la première fois au Québec la nidification de ce canard. Jusque-là, sa reproduction n'était pas connue dans l'est de l'Amérique du Nord, mais on soupçonnait depuis longtemps que ces oiseaux migrateurs, qui nichent en Islande et qui hivernent dans l'estuaire du Saint-Laurent de même que le long des côtes des provinces maritimes et du Maine, venaient également nicher au Québec. Fait étonnant, une observation similaire était faite au même moment au Saguenay par le Service canadien de la faune.

Photo : Pierre Dupuis



Photo : Alain Hogue



Aigle royal

Quinze sites comportant 44 nids d'aigles ont été découverts entre 1994 et 2002. Depuis le début du suivi, l'an 2000 a été l'année la plus favorable pour la reproduction des six couples d'aigles royaux observés dans la région, avec la naissance de sept aiglons. Ce succès a coïncidé avec le pic d'abondance du lièvre d'Amérique, une proie de choix dont la présence est sujette à des variations cycliques. Avec le pygargue à tête blanche et le faucon pèlerin, l'aigle royal est l'une des trois espèces d'oiseaux de proie observées dans le bassin versant de la Sainte-Marguerite qui sont considérées comme vulnérables. Ces trois espèces n'ont toutefois pas été perturbées par la mise en eau du réservoir.

Dès 1994, Hydro-Québec a amorcé un inventaire de la faune avienne pour faire le suivi de sa répartition et de son abondance dans le bassin de la Sainte-Marguerite, avant et pendant la mise en eau. Deux groupes d'espèces ont été particulièrement étudiés : celui de la sauvagine, qui allait perdre environ 350 ha d'habitat de nidification, et celui des oiseaux de proie, dont certaines espèces étaient susceptibles d'être désignées vulnérables.

En tout, 19 espèces de sauvagine ont été identifiées. Les espèces les plus abondantes dans la région sont le garrot à œil d'or, la bernache du Canada, le canard noir, le fuligule à collier, le grand harle et la macreuse à front blanc. À la suite de la mise en eau, l'abondance des couples de sauvagine a chuté de 250 à 80 entre 1997 et 2002. L'habitat n'étant pas saturé, les oiseaux déplacés par le projet semblent capables de nicher sur les territoires adjacents au réservoir. L'enneigement de certaines régions aurait eu un impact positif, puisqu'il a augmenté la surface des sites aquatiques disponibles comme aire de repos et d'alimentation. Ces plans d'eau offrent également des habitats pour la mue de certaines espèces.

Les oiseaux de proie inventoriés dans la zone du réservoir sont l'aigle royal, le balbuzard pêcheur, la buse à queue rousse, la chouette rayée, la crécerelle d'Amérique, le busard Saint-Martin et le grand-duc d'Amérique. En 1997, une chouette épervière a aussi été observée pour la première fois dans la région. On a toutefois noté une baisse de la fréquentation du réservoir par le balbuzard pêcheur. Pour ce qui est des autres espèces, elles semblent peu perturbées, de façon générale, par la mise en eau du réservoir, malgré l'enneigement d'une partie de leurs habitats de chasse.

Photo : Claude Madéau



Les oiseaux

Photo : Alain Hogue



Pygargue à tête blanche



Pose d'un collier

Deux types de colliers émetteurs ont été utilisés lors de l'étude. Des colliers conventionnels de type VHF permettaient un suivi par télémétrie, alors que d'autres colliers étaient munis de GPS. Les repérages étaient faits par hélicoptère en fonction des étapes importantes du cycle annuel de l'orignal.



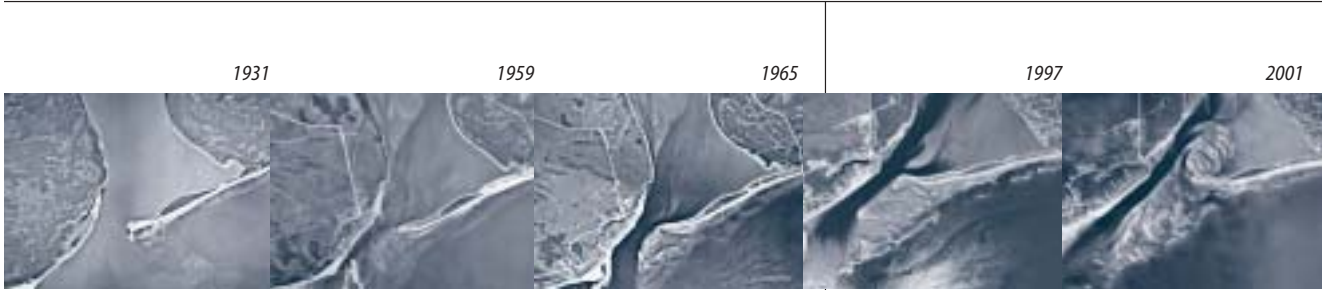
Peu importe la saison, plusieurs orignaux munis d'un collier émetteur ont traversé le réservoir. Ce nouveau plan d'eau ne constitue donc pas une barrière infranchissable susceptible d'entraîner la création de deux sous-populations.

La création d'un réservoir de 253 km² a nécessité l'enneigement de quelques peuplements d'arbres particulièrement recherchés par les orignaux durant l'hiver, tels les trembles et les bouleaux. Les biologistes craignaient que cette intervention n'affecte sérieusement ces grands mammifères puisqu'on évaluait généralement leur domaine vital à environ 10 km². Une recherche fondamentale sur l'espèce a donc été entreprise dès 1994, en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. On a étudié pendant sept ans les déplacements d'une vingtaine de bêtes munies de colliers émetteurs ainsi que la fécondité des femelles.

Contrairement à ce que l'on pensait, la recherche a montré que les aires de déplacement des orignaux variaient énormément d'un individu à l'autre. Le territoire utilisé en une année allait de 10 km² à 400 km², pour une moyenne de 100 km². De plus, on n'a pas noté de variation dans la fécondité des femelles avec la progression de la mise en eau du réservoir. Étant capables d'explorer de grands territoires, les orignaux ont pu s'adapter à l'enneigement d'une partie de leur domaine.

L'orignal





L'estuaire de 1931 à nos jours

Comme le montrent ces photos, la morphologie de l'estuaire se modifie continuellement de façon naturelle. La longueur de la pointe de la flèche ne dépend pas du débit de la Sainte-Marguerite, mais surtout des tempêtes soufflant de l'est. On attribue d'ailleurs à des tempêtes d'une force exceptionnelle l'érosion survenue pendant le remplissage et, plus récemment, l'étalement du delta sableux derrière la flèche.

Éperlans

Pour évaluer l'impact de la mise en eau sur la faune aquatique, 2 890 poissons ont été pêchés entre 1998 et 2001. L'éperlan arc-en-ciel représentait 95 % des prises. Cette espèce anadrome vit et se nourrit en eau salée, mais fraie chaque année en eau douce.



Le remplissage du réservoir Sainte-Marguerite 3, de 1998 à 2001, a entraîné une réduction temporaire de 76 % de l'apport d'eau douce à l'estuaire de la Sainte-Marguerite. On a procédé à plusieurs études océanographiques, depuis 1997, pour évaluer l'impact de ce changement de débit sur la morphologie de l'estuaire et sur sa faune aquatique.

Pendant le remplissage, le niveau d'eau à marée basse de l'estuaire a connu des baisses pouvant aller de 0,22 m à l'embouchure jusqu'à 0,43 m à sa tête. Ces baisses ont eu un effet stabilisant sur les berges de l'estuaire et n'ont eu aucun impact majeur sur les habitats d'eau douce et d'eau salée. En effet, le bassin en amont de l'estuaire est demeuré en eau douce en tout temps.

Estuaire de la Sainte-Marguerite

Comme les éperlans arc-en-ciel frayaient en amont d'un seuil rocheux situé à 6,7 km de l'embouchure de la rivière, les biologistes craignaient que la réduction du débit pendant le remplissage ne rende cette barrière infranchissable. Toutefois, les différentes campagnes de pêche effectuées au cours des ans ont confirmé que la mise en eau n'avait pas empêché les éperlans arc-en-ciel de venir frayer. Ces études ont également permis de localiser les zones de fraie, qui varient chaque année selon le débit de la rivière, et de constater que des individus sont venus frayer de 1998 à 2002. La coupure de débit pendant la mise en eau n'a donc pas eu d'impact sur la reproduction des éperlans.

L'estuaire de la Sainte-Marguerite

Aménagement des aires de fraie

Plusieurs aménagements comme celui-ci ont été réalisés sur un tributaire du lac à Moi pour améliorer les conditions de fraie de l'omble de fontaine. Ce type de frayère en bassin permet la mise en place de gravier de grosseur adéquate pour favoriser la ponte et l'alevinage. Les blocs du pourtour assurent un écoulement optimal de l'eau et protègent l'aménagement en période de crue.



Pour compenser la modification de l'habitat du poisson et augmenter la qualité de la pêche sportive, les lacs à Toi, à Moi et Hélène ont été ensemencés. Plusieurs milliers d'alevins d'ombles de fontaine, produits par des géniteurs capturés dans la région, ont ainsi été relâchés dans ces lacs avec près de 2 000 reproducteurs adultes.



Bassins en cascade sur un tributaire du lac à Toi

Ces types de bassins en cascade servent également à améliorer les aires de fraie de l'omble de fontaine. Ils ont été aménagés sur certains tributaires du lac Hall et du lac à Toi. Leur forme convient bien aux petits ruisseaux, où la vitesse d'écoulement, la profondeur d'eau et la présence d'obstacles infranchissables limitent la reproduction de l'omble de fontaine. On y a également mis en place du gravier d'une grosseur adéquate pour la ponte et l'alevinage.

Ces aménagements, réalisés en 1999, ont permis d'amorcer en 2000 un processus de reproduction naturelle de l'omble de fontaine et d'augmenter le potentiel de pêche de la zec Matimek.

L'omble de fontaine

La Moisie étant une rivière très large et profonde, les scientifiques ont eu recours à une méthode de détection hydroacoustique qui avait été utilisée sur la côte du Pacifique pour dénombrier les saumons. Suivant le principe du sonar, cette méthode consiste à émettre des ondes acoustiques qui se réfléchissent sur les obstacles, tels les saumons, produisant un écho qui peut être analysé.



Le suivi des populations de saumons de la Moisie, mené par Hydro-Québec entre 1992 (6 711 saumons) et 1998 (4 583 saumons), a conduit à une révision à la baisse des effectifs de la rivière et, par conséquent, des quotas de pêche. On ne connaît pas encore la raison de ce déclin, mais un phénomène similaire a été observé dans la plupart des rivières à saumons de l'Atlantique Nord, et ce, malgré la réduction substantielle des pêches en eau salée. Tout porte à croire que la mortalité naturelle s'est considérablement accrue le long de la migration du saumon en mer.

L'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3 prévoyait à l'origine la dérivation partielle de deux tributaires de la rivière Moisie, soit les rivières aux Pékans et Carheil. Situées en tête du bassin de la Moisie, ces deux rivières ne sont pas fréquentées par le saumon en raison de la présence de chutes infranchissables. Toutefois, il y avait lieu de craindre que la réduction de 13 % du débit de la Moisie, à la suite de la dérivation, entraîne des pertes d'habitat pour les jeunes saumons et réduise la qualité de la pêche dans certains secteurs de la rivière.

Connaissant l'importance du saumon de la Moisie, Hydro-Québec a effectué de nombreuses études qui ont permis d'acquiescer une bien meilleure connaissance de la dynamique de la population de saumons de cette rivière. Bien que le projet de dérivation n'ait pas été autorisé, ces nouvelles connaissances ont grandement aidé les gestionnaires de cette ressource.



Le saumon de la Moisie

Le mercure



Carte-guide de consommation

Hydro-Québec a publié, en collaboration avec la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, une carte à l'intention des pêcheurs. Cette carte indique, pour chaque type de milieu et chaque espèce de poisson, la quantité maximale qui peut être consommée afin de bénéficier de la haute qualité nutritive du poisson, sans dépasser le niveau sécuritaire d'exposition au mercure.

La création d'un réservoir entraîne une élévation du niveau de l'eau et la submersion d'une grande quantité de matières organiques terrestres dont la décomposition a pour effet de libérer du méthylmercure. Or, cette forme de mercure s'accumule dans la chair des poissons et peut représenter un risque pour la santé des personnes qui en consomment beaucoup. Des campagnes d'échantillonnage ont donc été effectuées pour suivre l'évolution du phénomène, avant et après la mise en eau.

Le mercure étant assimilé par tous les organismes aquatiques, il s'accumule de plus en plus au fur et à mesure que l'on remonte la chaîne alimentaire. Les poissons insectivores ou planctonivores, comme le grand corégone, sont moins touchés que les poissons piscivores, comme le brochet. La teneur en mercure de la chair des poissons varie également selon la taille. Toutefois, cette hausse des concentrations de mercure n'est que temporaire. Après avoir atteint un pic, de 5 à 10 ans après la mise en eau, la concentration diminue pour revenir à la normale au bout de 20 à 30 ans selon les espèces.

Selon les échantillonnages, la teneur en mercure des poissons dans le réservoir Sainte-Marguerite 3 a augmenté par rapport à sa valeur initiale. Malgré ce phénomène, le poisson demeure bon pour la santé. Hydro-Québec a également aménagé des chemins d'accès à des lacs de remplacement pour la pêche.



Réservoir Sainte-Marguerite 2

Le remplissage du réservoir Sainte-Marguerite 3 a entraîné une augmentation temporaire des matières organiques et de certains métaux dans le réservoir Sainte-Marguerite 2.

Les échantillonnages réalisés au fil des ans dans le réservoir Sainte-Marguerite 2 ont montré que l'eau convenait à la tenue d'activités récréatives, mais qu'elle ne pouvait être consommée en raison d'une concentration d'aluminium supérieure à la norme. Par conséquent, même si la toxicité de ce métal est très faible, Hydro-Québec a distribué de l'eau embouteillée aux utilisateurs concernés pendant toute la phase de mise en eau. De plus, la ville de Clarke City, qui s'approvisionnait dans le réservoir Sainte-Marguerite 2, a été raccordée par un nouvel aqueduc au système d'approvisionnement en eau potable de Sept-Îles.

La qualité de l'eau

Plantation

Depuis 1997, Hydro-Québec a fait planter quelque 765 000 jeunes plants d'aulnes crispés, d'épinettes noires et de pins gris pour accélérer le processus de remise en état des lieux. D'ici à 2006, ce nombre devrait atteindre 1 040 000.



Pour compenser la perte de territoire forestier causée par la mise en eau du réservoir, Hydro-Québec et le ministère des Ressources naturelles ont entrepris une série d'études du milieu forestier en 1998. Il en est ressorti une meilleure connaissance de la forêt boréale de la Côte-Nord, qui pourra ainsi être gérée de façon plus efficace.



Récupération du bois marchand

De 1995 à 1997, un contrat de près de 10 M\$ accordé à Uniforêt a permis à cette société de récupérer 550 000 m³ de bois marchand sur le territoire du réservoir. Les débris de coupe du bois récupéré ont été brûlés en 1998, tandis que les débris flottants résiduels sont régulièrement ramassés au barrage. Certaines baies du réservoir ont été déboisées pour favoriser la pêche ou la pratique d'activités récréatives.

La forêt



Cette brochure, publiée en 2001 par Hydro-Québec, fait la synthèse des connaissances acquises lors des fouilles archéologiques de la Sainte-Marguerite. Elle raconte l'histoire de la région à partir des principaux artefacts exhumés, pour la plupart exposés au musée Shaputuan – ou maison de transmission de la culture innue –, à Sept-Îles.

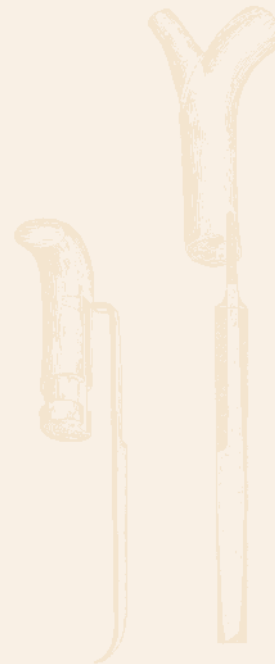


La découverte d'une pointe de projectile et de plusieurs éclats de pierre, sans doute les résidus de la fabrication de ce type d'outil, font remonter les débuts de l'utilisation du territoire de la Sainte-Marguerite à 4 000 ans. Tous les autres sites témoignent d'une occupation plus récente évaluée à moins de 2 000 ans.



L'archéologie

Le secteur de la Sainte-Marguerite n'avait jamais fait l'objet de fouilles archéologiques avant le lancement du projet de la Sainte-Marguerite-3. Or, l'enneigement de ce territoire risquait de faire disparaître à jamais les vestiges de son utilisation par les populations locales. De 1988 à 1998, les archéologues ont découvert 67 sites, dont 12 ont fait l'objet de fouilles intensives. Des milliers d'artefacts, les restes de nombreux foyers et des traces d'habitations ont été recueillis et analysés. Ces recherches ont permis, pour la première fois, de documenter l'occupation humaine de cette vallée fluviale de la Côte-Nord.





Une centrale hydroélectrique comme celle de la Sainte-Marguerite-3 produit, par kWh, environ 30 fois moins de gaz à effet de serre qu'une centrale thermique au gaz naturel et environ 90 fois moins qu'une centrale thermique au charbon. Ces données tiennent compte des émissions générées par la construction des ouvrages et la création du réservoir. Grâce à ce projet, le Québec évite des émissions annuelles de CO₂ équivalentes à celles d'environ 300 000 automobiles et contribue, par le fait même, au ralentissement du réchauffement planétaire.

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Commission Brundtland, 1987

Un meilleur accès à l'arrière-pays

Route de la centrale

En 1994, une nouvelle route de 86 km a été construite entre la côte et la centrale de la Sainte-Marguerite-3. Cette route, qui facilite grandement l'accès à l'intérieur des terres, a été prolongée par des chemins forestiers. Les autorités régionales souhaitent éventuellement la raccorder à la route 389 qui relie Baie-Comeau à Fermont, de façon à créer une boucle entre Baie-Comeau et Sept-Îles via l'intérieur des terres et à mettre sur pied un circuit touristique qui donnerait notamment accès aux monts Groulx.



Rampe de mise à l'eau sur le réservoir Sainte-Marguerite 2

Avant la réalisation de l'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3, l'intérieur des terres était peu fréquenté. Or, la réalisation du projet a favorisé l'extension du réseau routier et, par conséquent, l'utilisation du territoire à des fins récréatives et commerciales.

Au cours des cinq dernières années, la fréquentation du territoire au nord du campement d'Hydro-Québec (PK 64) a été multipliée par 20. Les périodes de fort achalandage coïncident avec les vacances estivales et la saison de la chasse au petit et au gros gibier.

Le nouveau réseau routier favorise le développement de la villégiature, notamment au nord de la réserve faunique de Port-Cartier—Sept-Îles. Autrefois concentrées autour du réservoir Sainte-Marguerite 2, les activités des utilisateurs s'étendent sur un territoire qui s'étire sur plus de 100 km vers le nord depuis la route 138 et qui dépasse largement les limites du bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite. La fréquentation du territoire par les Innus augmente également, puisque le réseau routier donne accès à des terrains de piégeage jusque-là peu exploités. Plusieurs camps de piégeage sont ainsi construits dans le bassin de la Sainte-Marguerite depuis l'ouverture de la route.

Afin de faciliter la pratique d'activités récréatives, Hydro-Québec a aménagé une rampe de mise à l'eau avec stationnement sur les rives du réservoir Sainte-Marguerite 2. La SOTRAC (Sainte-Marguerite) a financé conjointement avec Hydro-Québec le même type d'équipement au réservoir Sainte-Marguerite 3.

Les retombées de l'entente avec les Innus

Camp de la rivière Moisie



Camp du lac Mitaine

Camps de piégeage et camps communautaires innus

La construction de plusieurs camps de piégeage et de quatre camps communautaires a été financée dans le bassin de la Sainte-Marguerite et de la Moisie. Le camp situé en bordure de la Moisie a été aménagé à l'intention des aînés pour pêcher le saumon. Sa construction a permis à de jeunes Innus de se familiariser avec une nouvelle méthode de construction en bois rond de type scandinave.



Aménagement de sentiers de motoneige

De 1996 à 2000, 170 km de sentiers de motoneige ont été aménagés. En plus de compenser la perte de certaines voies autrefois praticables l'hiver sur la Sainte-Marguerite en aval de la centrale, ces sentiers facilitent l'accès à de nombreux terrains de piégeage innus et aux zones les plus reculées du territoire, comme celle du Grand lac Germain.

L'entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994), intervenue entre Hydro-Québec et la communauté innue de Uashat-Maliotenam, a permis d'améliorer les conditions d'utilisation du territoire et de construire de nouveaux équipements pour la communauté innue.

Site de pèlerinage dédié à sainte Anne

En 1996, le site de pèlerinage innu dédié à sainte Anne, au lac Cousin, a été réaménagé. Une chapelle et un bâtiment de service ont été construits, tandis que les bâtiments existants ont été rénovés.



Musée Shaputuan

Les fonds de compensation versés à la communauté innue ainsi que le fonds des travaux remédiateurs mis à la disposition de la SOTRAC (Sainte-Marguerite) ont notamment permis la construction de ce musée dédié à la transmission de la culture innue. Inauguré en 1998, le musée abrite une exposition permanente des principaux vestiges découverts sur le territoire. Shaputuan signifie « grande tente à deux entrées ».



Projet de réinsertion des jeunes décrocheurs innus

Le programme Nutshimiu Aitun, dédié à la transmission de la culture innue, a permis à huit jeunes d'aller vivre en forêt avec un couple d'ainés pendant trois mois, en 1998, pour renouer avec leur langue et la pratique d'activités traditionnelles. En 1999, le programme Nutshimiu Aitun a permis à 8 Innus de 18 à 25 ans de suivre une formation de 12 semaines en tannage de peaux de caribou.



Bateau Innu II

Ce bateau, spécialement conçu pour naviguer au milieu de bois flottants et d'arbres submergés, a d'abord été acheté pour le nettoyage des sites en bordure du réservoir. Il sert maintenant au transport des Innus vers leurs terrains de piégeage.

Les fonds accordés en vertu de l'entente ont également permis de bâtir et de rénover de nombreuses unités résidentielles à Uashat et à Maliotenam ainsi que de construire de nouveaux établissements commerciaux générateurs d'emplois dans la communauté (Sobey's et station Unitotal). Ces fonds ont aussi servi à financer des projets destinés à améliorer la qualité de vie des résidants, dont une maison pour les handicapés à Uashat.



Équipements sportifs

Depuis la construction d'un aréna à Maliotenam, les enfants et les jeunes peuvent jouer au hockey ou pratiquer le patinage artistique, tandis que les différentes communautés innues de la Côte-Nord organisent des tournois de hockey. L'aréna est également utilisé par les communautés allochtones de la région. Aussi, deux piscines publiques ont été creusées à Uashat et à Maliotenam. Ces équipements ont amélioré la qualité de vie de ces deux communautés.



Des investissements importants dans le milieu grâce au programme de mise en valeur intégrée

Nouvelles unités de traitement de l'eau potable à Sept-Îles

De nouvelles unités ont été ajoutées à l'usine de traitement de Sept-Îles pour améliorer le traitement de l'eau potable. Cette amélioration devrait permettre l'élimination de 90 % des trihalométhanes présents dans l'eau.



Sites historiques de Rivière-Pentecôte

Plusieurs aménagements ont été réalisés pour mettre en valeur les sites historiques du XIX^e siècle de Rivière-Pentecôte. Citons notamment la réfection de la scierie, l'aménagement extérieur du musée Louis-Langlois, l'aménagement d'un sentier avec postes d'observation le long de l'estuaire de la rivière Pentecôte et l'aménagement d'un terrain de camping.

Le programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) a permis de financer, outre la réouverture de l'usine de pâte d'Uniforêt à Port-Cartier, de nombreuses réalisations destinées à améliorer la qualité de l'environnement et des infrastructures municipales ainsi qu'à appuyer le développement régional.



Construction d'une usine de traitement de l'eau potable à Port-Cartier

La construction d'une usine de traitement à Port-Cartier garantit aux citoyens de cette municipalité une eau potable de qualité. Auparavant, l'eau présentait périodiquement des taux de bactéries coliformes et de turbidité supérieurs aux normes gouvernementales.





Promenade panoramique à Gallix

Après avoir permis de consolider les berges de Gallix, les fonds accordés à cette municipalité ont servi à nettoyer le pourtour du lac Labrie et surtout à aménager une promenade panoramique au parc du Souvenir. Un perré en enrochement destiné à protéger le parc de l'érosion a également été construit.



Promenade du vieux quai de Sept-Îles

La promenade du vieux quai de Sept-Îles a pu être prolongée jusqu'à la rampe de mise à l'eau des embarcations de plaisance, où un nouveau parc a été aménagé.



Les retombées économiques dans le milieu

Les retombées économiques régionales 1994-2002

160 M\$ en contrats attribués à la région sur 790 M\$
500 M\$ en fonds injectés (salaires, biens et services, ententes avec le milieu)
1 400 travailleurs à la pointe (1995)
660 années-personnes
69% de la main-d'œuvre régionale au total
80% de la main-d'œuvre régionale dans le secteur de la construction

Pâtes et papiers

Un prêt de 5 M\$, que la Ville de Port-Cartier a consenti à Uniforêt au titre du PMVI, a permis la relance de l'usine de pâte d'Uniforêt et le maintien de près de 300 emplois pendant sept ans. Uniforêt a toutefois dû mettre un terme aux activités de l'usine en février 2001.

Le soutien de l'emploi régional

Le projet d'aménagement de la Sainte-Marguerite-3 a contribué au développement économique de la région. Grâce au fractionnement de certains contrats et au recours à la sous-traitance, le projet a créé plus d'emplois locaux que prévu pendant la période de construction.

L'amélioration de l'expertise des entreprises régionales

Le projet a aussi eu une incidence à plus long terme sur l'expertise des entreprises locales et régionales. Plusieurs entreprises innues ont obtenu des contrats de gré à gré sur le chantier, et de nouvelles entreprises ont été créées, comme Innu Construction.



Arpenteurs innus

En 1996, un stage en entreprise de 16 à 50 semaines a permis à 13 jeunes Innus (de 18 à 25 ans) d'acquérir de l'expérience comme techniciens ou employés de bureau. D'après une étude de suivi réalisée en 1998 par le Conseil de bande, 6 des 13 stagiaires seraient retournés aux études par la suite et 9 sur 13 auraient occupé un emploi de 1998 à 2001.

**L'amélioration de la qualité de la main-d'œuvre innue**

Le projet d'aménagement de la Sainte-Marguerite-3 a contribué au développement économique de la communauté innue. Le projet a non seulement créé des emplois pour les Innus pendant la construction, il a également eu une incidence à plus long terme sur la qualification de la main-d'œuvre. La main-d'œuvre innue a représenté, en moyenne, une trentaine d'années-personnes de 1994 à 2002. Vingt-six Innus ont acquis des cartes de compétence dans le secteur de la construction.

**Jeune Innu en stage**

En 1996, un chantier-école a permis à 16 Innus d'acquérir de l'expérience lors de la construction de la route d'accès à Sainte-Marguerite-3.



© Hydro-Québec
Réalisé par la direction –
Communication d'entreprise pour la
direction – Environnement et services
techniques d'Hydro-Québec Équipement
Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-40229-4

This publication is available in English.

2002G204F